

Livret d'accueil

Les Jardins de Coublevie



Les Jardins de Coublevie
414 chemin des Dominicains
38500 Coublevie
Tél : 04 76 67 13 10 - 04 76 67 13 11

Ouverture du bureau des entrées : 9h – 12h30 / 13h30 -17h

Livret d'accueil version 2025.11

Bienvenue aux Jardins de Coublevie

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'action sociale et des familles et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L. 311-4 du C.A.S.F. »

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant le site de Coublevie. L'établissement et tous ses professionnels (personnels médicaux, soignants, transversaux, administratifs, techniques et logistiques) sont là pour vous assurer les meilleures conditions de soins, d'hébergement et d'accueil.

Nous sommes à votre écoute ainsi qu'à celle de vos proches et nous nous efforcerons de vous apporter le meilleur de notre savoir-faire. Au nom de l'ensemble des professionnels, je vous souhaite la bienvenue, vous remercie de votre confiance et tiens à vous assurer de notre dévouement et de notre entière disponibilité.

La Direction

SOMMAIRE

1. L'établissement	3
2. Votre santé	3
.....	4
3. Le projet d'accompagnement personnalisé	4
4. Personne de confiance et directives anticipées	5
5. Votre cadre de vie	5
La chambre	6
Les espaces collectifs	6
Les espaces extérieurs	6
6. Votre confort	7
La restauration	7
Le linge	7
Le téléphone	7
La télévision	7
Le courrier	8
Le salon de coiffure	8
La pédicurie	8
La traduction	8
Le culte	8
Le vote	8
Le droit à l'image	8
La sécurité	9
Les animaux	9
7. Les visites	9
8. L'animation	10
9. Participation à la vie de la structure	10



1. L'établissement

C'est sur une ancienne propriété du 18ème siècle que « Les Jardins de Coublevie » est établi.

Tour à tour maison de maître, couvent de Dominicains, accueil familial ou hôpital militaire, cette propriété a été rachetée en 1958 par l'Hôpital de Voiron pour en faire une maison de retraite. En 2020, le Centre Hospitalier de Voiron a fusionné avec le CHU de Grenoble.

Le site de COUBLEVIE fait partie du Pôle médico-chirurgical du site de Voiron. Il compte :

- 93 places du secteur médico-social dont 90 places d'EHPAD et 3 lits d'hébergement temporaire (UHTU).
- 30 lits du secteur sanitaire dont 16 lits d'USLD (Unité de Soins Longue Durée) et 14 lits d'UHR (Unité d'Hébergement Renforcé).

2. Votre santé

Deux médecins assurent la surveillance de votre santé. Ils veillent à la bonne organisation et à la qualité des soins, et s'assurent que les soins prescrits sont dispensés dans de bonnes conditions de sécurité.

Deux cadres de santé sont à votre disposition pour vous renseigner, écouter vos demandes et répondre à vos besoins concernant les soins et les aménagements susceptibles de faciliter votre quotidien.






Les infirmiers(ères) (IDE) assurent le suivi des prescriptions, la mise en œuvre des traitements et leur surveillance 24h sur 24, encadrent les aides-soignants(e)s et les agents de service hospitalier chargés de les seconder. La permanence médicale est assurée 24h sur 24 par l'astreinte médicale commune avec le CHU - site de Voiron.

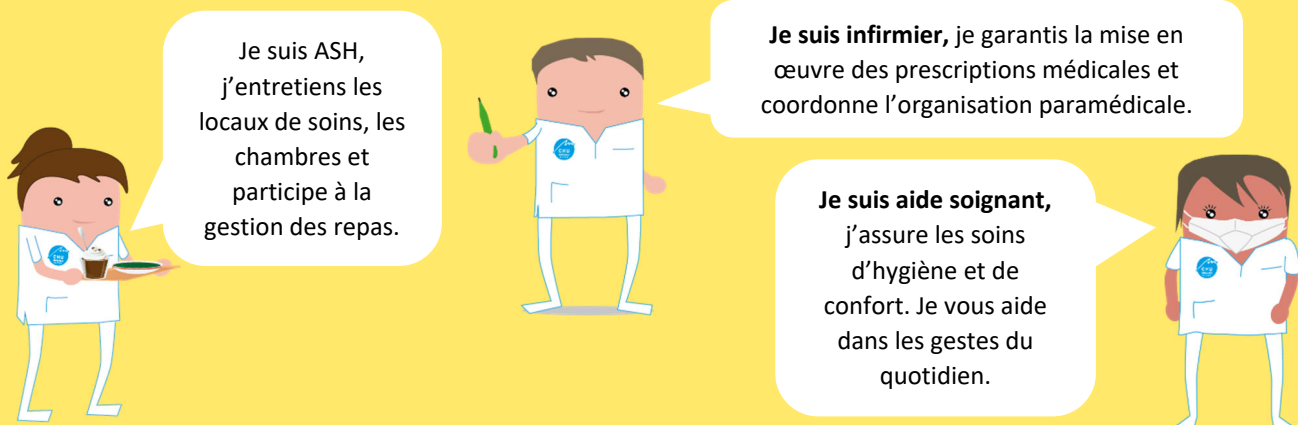
Deux psychologues interviennent auprès des résidents. Il pourra vous être proposé un soutien individuel, ou une participation au groupe thérapeutique. Elles participent avec l'équipe à l'élaboration d'un projet d'accueil personnalisé (PAP).

Une enseignante en Activité Physique Adaptée (EAPA), une psychomotricienne et un ergothérapeute travaillent en lien avec l'équipe soignante. Elles évaluent, entretiennent, développent les capacités physiques, pour favoriser le mieux-être, redonner confiance, améliorer l'équilibre et la mobilité, maintenir l'autonomie.

Une assistante sociale est présente sur site certains jours pour vous aider et vos proches dans vos démarches.

Vos interlocuteurs portent une blouse blanche et un badge de couleur vous permettant de les identifier :

	Rouge : Membre du corps médical et pharmaceutique
	Vert : Cadre de santé, infirmier, EAPA, kinésithérapeute, psychologue, ergothérapeute, psychomotricienne
	Bleu : Aide-soignant
	Jaune : Agent hôtelier,
	Blanc : Étudiant, animatrice, administratif, service technique et intervenants extérieurs



3. Le projet d'accompagnement personnalisé

« Les jardins de Coublevie » ont la volonté d'accueillir la personne âgée au plus proche de ses besoins. Nous souhaitons que des liens sécurisants puissent se tisser au sein de notre structure.

Le projet d'accueil personnalisé est un document essentiel qui définit les besoins spécifiques du résident et recueille son avis et ses souhaits. Il est coconstruit entre la personne accueillie, l'équipe pluridisciplinaire de professionnels auquel est associé les familles.

Ce projet est actualisé chaque année.

4. Personne de confiance et directives anticipées

Vous avez la possibilité de désigner une Personne de Confiance. Cette personne, suffisamment proche de vous pour connaître vos convictions (famille, ami, médecin traitant...) vous accompagne tout au long de votre parcours de soins et vous assiste dans les décisions à prendre.

Vous pouvez également rédiger des directives anticipées, pour préciser par écrit vos volontés relatives aux soins que vous souhaitez recevoir en fin de vie. Dans le cas où vous ne seriez plus en mesure d'exprimer votre volonté, elles permettront à l'équipe soignante d'élaborer un projet de soins au plus près de vos souhaits.



5. Votre cadre de vie

Conformément à la réglementation (Article L311-3 du Code l'Action Sociale et des Familles), le site « Les Jardins de Coublevie » respecte votre liberté d'aller et venir.

En effet, nous adoptons une politique de non-contention depuis plusieurs années. Des échanges pluridisciplinaires réguliers lors des transmissions ou lors de l'élaboration du projet d'accueil personnalisé, permettent d'accompagner cette démarche en vous associant ainsi que vos proches.

Chaque accès dispose d'une affiche indiquant le code d'entrée/sortie pour les digicodes. Pour des raisons de mesures de sécurité, dans le cadre du plan Vigipirate en vigueur, la porte est fermée de 21h30 à 6h15.

La chambre

Vous disposez d'une chambre individuelle avec des sanitaires privés. Dans chaque chambre, un coffre-fort est disponible pour déposer vos biens personnels. Chaque chambre bénéficie d'un système d'air rafraîchissant.

Vous pouvez apporter du petit mobilier et vos objets personnels pour agrémenter la chambre.

Les espaces collectifs

La salle à manger : Dans chaque unité il y a deux salles à manger. Des salles sont également à votre disposition pour organiser des repas ou des moments avec votre famille.

Télévisions : Il est mis à disposition au niveau de la salle cheminée (niveau 0 - B) une grande télévision. Il existe également sur chaque unité, des télévisions dans des espaces de convivialité.

Les salles d'animation : pour partager des moments festifs ou de spectacle, la salle cheminée se trouve au niveau 0 (B). Chaque unité dispose d'une salle d'activité.

L'atelier cuisine : il est situé au niveau 0 (B). Cette cuisine est équipée et adaptée aux handicaps de nos résidents. Elle est utilisée dans le cadre d'activités spécifiques de groupe autour de la confection d'un repas pris en commun.

Les bibliothèques : elles sont situées au niveau -1 (A) et au niveau 0 (B).

Les espaces extérieurs

Les « Jardins de Coulevie » dispose de nombreux extérieurs (patio, parc, terrasse).

Unité B - niveau 0 :

Elle bénéficie d'un accès direct sur le parc avec des espaces ombragés et de repos.

Unité A - niveau -1 :

Elle bénéficie de deux terrasses, en accès direct par les salles à manger.

Unité C - niveau -2 :

Elle bénéficie d'une terrasse à l'entrée de l'unité, d'un accès direct sur le parc.

Vous avez un accès libre à tous ces espaces.

6. Votre confort

La restauration

Les repas sont cuisinés sur le site de St Laurent du Pont, en cuisine centrale. Ils sont ensuite acheminés sur site pour être réchauffés sur place dans un terminal. Ils sont servis à l'assiette en plateau individuel.

Cela permet une certaine souplesse quant à votre lieu de restauration (dans votre chambre, en salle à manger, dans le salon avec vos proches) et vos préférences dans la mesure du possible.

S'il y a lieu, un régime peut être mis en place avec votre accord et l'aide du diététicien qui en assure le suivi.

Des collations sont proposées dans la matinée, l'après-midi et en début de soirée.

Vous pouvez inviter des proches pour un repas. Ils ont le choix entre commander les repas de l'établissement 5 jours à l'avance ou venir avec leur propre repas. Un salon des familles est également à votre disposition pour prendre un goûter ou un repas.

Les menus sont affichés dans chaque unité.

Le linge

A votre entrée dans l'établissement, vous devez apporter un trousseau suffisant comprenant des vêtements adaptés à vos difficultés motrices, le cas échéant. Les vêtements doivent être marqués au nom du résident, afin d'éviter les pertes avant le marquage de la blanchisserie centrale de St Laurent du Pont.

Le linge sera marqué et lavé à la blanchisserie centrale de St Laurent du Pont.

Nous vous recommandons d'éviter le linge fragile qui pourrait être endommagé.

Le téléphone

Vous disposez gratuitement d'un appareil téléphonique pour passer et recevoir des appels. Composez le 0 avant le numéro afin d'obtenir la ligne extérieure.

La télévision

Toutes les chambres sont équipées d'une prise d'antenne TV permettant la réception de l'ensemble des chaînes de la TNT, avec décodeur. Votre téléviseur, si vous souhaitez l'installer dans votre chambre, doit répondre aux normes de sécurité en vigueur.

Le courrier

La distribution et la levée du courrier est effectuée du lundi au vendredi. Vous disposez d'une boîte aux lettres pour le dépôt du courrier dans le hall d'accueil de l'entrée principale niveau 0. Votre courrier vous sera distribué en fin de matinée ou début d'après-midi.

Le salon de coiffure

Le salon de coiffure, équipé d'un matériel professionnel, se situe au niveau 0 (unité B). Plusieurs coiffeuses interviennent : leurs créneaux horaires et le prix de leurs prestations sont affichés sur la porte du salon. Vous êtes libre de faire appel à la coiffeuse de votre choix.

La pédicurie

Les frais de pédicurie sont à votre charge. Vous pouvez faire appel au pédicure de votre choix.

La traduction

Nous avons le projet de recenser les personnes ressources de l'établissement en matière de langue étrangère. N'hésitez pas à vous adresser au cadre de santé de votre unité en cas de besoin.

Le culte

Vous êtes libre de pratiquer la religion de votre choix dans la mesure où cette pratique respecte les opinions de chacun.

Le vote

Le droit de vote demeure un droit inaliénable. Rapprochez vous (ou un proche) du bureau des entrées pour toutes les démarches. Un mail est également adressé à vos familles en période d'élection.

Le droit à l'image

Il est prévu l'intégration de votre photo à votre dossier médical, après votre consentement. Des photographies et vidéos peuvent être prises durant votre séjour si vous nous avez fait part de votre accord. Vous avez la possibilité de changer d'avis à tout moment.

La sécurité

L'accès au bâtiment est sécurisé. Un code d'accès déclenche l'ouverture de la porte principale du bâtiment sécurisant ainsi les entrées et sorties.

Les animaux

Dans le cadre des animations, un « chien visiteur » vient régulièrement à la rencontre des résidents qui le souhaitent.

Depuis l'article L. 311-6, les établissements mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 garantissent aux résidents le droit d'accueillir leurs animaux de compagnie, sous réserve de leur capacité à assurer les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de ces animaux et de respecter les conditions d'hygiène et de sécurité définies par arrêté du ministre chargé des personnes âgées.

Un rendez-vous avec un membre de la direction sera nécessaire avant l'entrée de cet animal de compagnie.



7. Les visites

Les visiteurs sont les bienvenus. Ils doivent s'efforcer de ne pas troubler la sérénité des lieux ni en gêner le fonctionnement. Les enfants devront rester sous la surveillance permanente de leurs parents.

Les visites sont plutôt préconisées l'après-midi afin de ne pas gêner les soins.

Les journalistes, photographes, démarcheurs et représentants ne peuvent rendre visite aux résidents sans l'accord préalable de la Direction. Il en va de même pour les bénévoles extérieurs, où une convention existe afin de s'assurer du cadre du partenariat.

8. L'animation

L'équipe d'animation vous propose des activités chaque semaine. Des plannings mensuels sont affichés dans différents lieux de l'établissement.

Les animatrices viendront vous solliciter à chaque activité si vous souhaitez participer.

Exemples d'activités proposées :

- Jeux de société
- Atelier cuisine
- Musique, chants
- Après-midis festifs
- Sorties culturelles
- Atelier jardinage



Pour les activités de fêtes
(anniversaires, goûters festifs, ...)
les familles sont les bienvenues !

9. Participation à la vie de la structure

La loi 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico- sociale encourage la participation des usagers et des familles au fonctionnement des établissements recevant des personnes âgées. Il existe un Conseil de la Vie Sociale au sein duquel la voix des résidents est prépondérante. Elle a ouvert la voie à une collaboration plus étroite entre les équipes accompagnant les résidents, ces derniers et leurs proches.

Ce conseil se réunit au minimum 3 fois par an et la composition est affichée au sein de chaque service. Le président du CVS et les vice-présidents sont à votre disposition si besoin. Il donne un avis et émet des propositions sur tout concernant le fonctionnement de l'établissement.

Une Commission Restauration a été mise en place. Elle réunit des représentants des résidents et du personnel de l'établissement (soignants, cuisinier, diététicienne, médecin et cadre de santé) afin d'analyser les menus proposés tant qualitativement que quantitativement, faire des propositions pour les menus à venir et préparer les manifestations festives (repas de fête, semaine du goût...).

Une réunion annuelle est également organisée pour les familles, pour présenter les principaux projets de l'établissement et recueillir les questionnements des proches.

